CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E96037 **VALABLE JUSQU'AU** 09/12/2022

ÉDITÉ LE **08/12/2022**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/12/2012
Forme juridique : SARL
Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 2020b04159

Siret : **789 980 109 00027**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 223419

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C51371H1247000 / 001 472253/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C51371H1247000 / 001 472253/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2020

Raison sociale : **DDH 27**
Sigle : DDH 27
24 RUE GUTENBERG
95420 MAGNY EN VEXIN

Téléphone : 01 34 21 35 28 **Fax :** 01 34 21 35 28
Portable : 06 58 76 90 25

Site Internet :
E-mail : ddh27@ddh-france.fr

Responsabilité légale :
LOGEAIS MARIE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	18/11/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	29/11/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	29/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	08/04/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.